



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE
M. Laurent VANDENDRIESCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO
M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

N° 2023/45

Objet : Finances : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Guitalens-L'Albarède pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14

Vu la délibération n°2023/09 du 20 février 2023 de la Commune de Guitalens-L'Albarède relative à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée le projet des Communes de Guitalens-L'Albarède et de Serviès, en collaboration avec le Département du Tarn, d'aménagement et de sécurisation de la RD 14, entre le carrefour de Guitalens-L'Albarède et le siège administratif de la CCLPA situé sur la Commune de Serviès.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement du projet :

Etat DETR (35 % d'une assiette de 80.000 € soit 13,32 %)	28.000 € HT
Département (47,57 %)	100.000 € HT
Fonds de concours CCLPA (11,90 %)	25.000 € HT
Commune de Guitalens-L'Albarède (Autofinancement)	<u>57.183 € HT</u>
	210.183 € HT

Monsieur le Président précise que la commune de Serviès participe au projet dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Commune de Guitalens-L'Albarède.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'octroi d'un fonds de concours à la Commune de Guitalens-L'Albarède d'un montant de 25.000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZAK

